Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_018-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_018

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Présents : 22
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Éric GOASDOUÉ M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 4
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Mme Christèle ANDRÉ
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 3
Mme Patricia MARTINEAU
M. Dominique GUILLOUET
Mme Valérie DELCOURT

Secrétaire de séance :
M. Christophe PÉGEOT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_018-DE

11- BUDGET RATTACHÉ DU CAMPING DE L'ESTUAIRE – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU CFU 2025

Rapporteur : Mme Sophie BÉZIER, Maire

Comme évoqué précédemment, le résultat de l'exercice budgétaire 2025 du budget rattaché du camping de l'Estuaire est le suivant :

2025		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total Cumulé
Recettes	**Recettes réalisées**	16 778,13	99 103,21	**115 881,34**
	Restes à réaliser	*0,00*	*0,00*	**0,00**
Dépenses	**Dépenses réalisées**	9 871,84	78 549,11	**88 420,95**
	Restes à réaliser	*4 825,00*	*0,00*	**4 825,00**
Différence entre les titres et les mandats	**Solde de réalisation de l'exercice (+/-)**	6 906,29	20 554,10	**27 460,39**
Résultats reportés N-1	**Résultats antérieurs reportés**	51 940,28	74 493,36	**126 433,64**
Résultat de clôture	**Excédent/déficit**	58 846,57	95 047,46	**153 894,03**
Différence entre les restes à réaliser	**Restes à réaliser (+/-)**	-4 825,00	0,00	**-4 825,00**
Résultat cumulé	**Excédent/déficit**	54 021,57	95 047,46	**149 069,03**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement (besoin de financement après intégration, lorsqu'il y en a, des reports en recettes et en dépenses).
Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserves en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Vu la présentation des comptes de l'exercice ;

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants – Sécurité – Intercommunalité – Personnel communal » « Finances – Développement économique – Associations vie de quartier » du 23/02/2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_018-DE

Considérant l'excédent de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2025 de + 95 047.46 € ;

Considérant l'excédent d'investissement cumulé de clôture de l'exercice 2025 de + 58 846.57 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'affectation des résultats 2024 au budget rattaché du camping de l'Estuaire 2025 comme suit :

- au chapitre 001, en excédent d'investissement reporté : 58 846.57 €

- au chapitre 002, en excédent de fonctionnement reporté : 95 047.46 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PÉGEOT